



PREFET DE L'INDRE

**ARRETE MODIFICATIF n° 2015 - 073 - DDCSPP du 2.1 AOÛT 2015.....**  
**portant nomination des membres de la commission de médiation dans le**  
**département de l'Indre**

**LE PREFET,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU les articles R 441-13 et suivants du même code ;

VU le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

VU l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015056-0004 du 25 février 2015 portant nomination des membres de la commission de médiation dans le département de l'Indre ;

Sur proposition de la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La commission de médiation, créée conformément à l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, est chargée d'examiner les recours amiables portés devant celle-ci par les requérants en application du II ou du III du même article.

Elle est présidée par Madame Danielle EBRAS - *mandat jusqu'en janvier 2017, renouvelable deux fois* - en tant que personnalité qualifiée et est composée de :

**1 ° Représentants de l'Etat :**

Titulaire : Madame Anne DUFOUR, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP 36) – *mandat jusqu'en janvier 2017, renouvelable deux fois* -

Suppléant : Monsieur Gérard TOUCHET, directeur adjoint de la DDCSPP – *mandat jusqu'en avril 2016, renouvelable une fois* –

Titulaire : Madame Aurélie IRLES, Cheffe du service « Inclusion Sociale » de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP 36) – *mandat jusqu'en avril 2016, renouvelable deux fois* –

Suppléant : Monsieur Cyrille BLINET, adjoint à la cheffe du service « Inclusion Sociale » de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP 36) – *mandat jusqu'en janvier 2017, renouvelable deux fois* –

Titulaire : Monsieur Jean-Paul DARGON, responsable du « Service habitat construction » de la direction départementale des territoires (DDT 36) - *mandat jusqu'en mai 2018,*

Suppléant : Monsieur Patrick TAILLEUR, responsable de l'unité « Politique de l'habitat et du logement » de la DDT - *mandat jusqu'en décembre 2016, renouvelable une fois* –

## **2° Représentants des collectivités territoriales :**

### **Un représentant du Conseil départemental :**

Titulaire : Monsieur Michel BLONDEAU, vice-président du Conseil Départemental, délégué à l'action sociale et à la solidarité – *mandat jusqu'en décembre 2016, non renouvelable* –

Suppléante : Madame Christiane TARDIVAT, cheffe du service « Environnement Insertion » du Conseil Départemental de l'Indre – *mandat jusqu'en mai 2016, renouvelable une fois* –

### **Un représentant des communes du département désigné par l'association des maires de l'Indre**

Titulaire : Monsieur Patrick GARGAUD, représentant de l'association des maires de l'Indre et de l'Union Départementale des Maires Ruraux, *mandat jusqu'en mai 2018, renouvelable deux fois* –

### **Un représentant des communes du département désigné par l'association des maires élus de Progrès**

Titulaire : Madame Carol LE STRAT, adjointe au maire, chargée du handicap et de l'accessibilité à la mairie d'Issoudun – *mandat jusqu'en décembre 2017, non renouvelable* –

Suppléante : Madame Marie-Madeleine JOUAN-LANGLOIS, conseillère municipale à la mairie d'Issoudun – *mandat jusqu'en juin 2017, renouvelable deux fois* –

## **3° Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale**

### **Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux**

Titulaire : Monsieur Patrick BALLOUT, directeur commercial de l'OPHAC de l'Indre - *mandat jusqu'en avril 2016, renouvelable deux fois* –

Suppléant : Monsieur Patrick RULLAUD, responsable commercial de la direction de la clientèle locative de SCALIS – *mandat jusqu'en avril 2016, renouvelable une fois* –

### **Un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage mentionnées à l'article L. 365-2 ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4**

Titulaire : M. Pascal BIAUNIER, directeur de l'UDAF (union départementale des associations familiales de l'Indre) – *mandat jusqu'en juin 2017, renouvelable deux fois* –

Suppléant : M. François HUMMEL, président du GILI (groupe d'intermédiation locative de l'Indre) – *mandat jusqu'en juin 2017, renouvelable deux fois* –

**Un représentant d'un organisme chargé de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale**

Titulaire : Mme Imane JBARA-SOUNNI, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CHATEAUROUX - *mandat jusqu'en juillet 2017, renouvelable deux fois* –

Suppléante : Madame Laurence BRETON, responsable du service logement et ingénierie sociale du Centre Communal d'Action Sociale de CHATEAUROUX - *mandat jusqu'en mai 2018, renouvelable une fois* –

**4° Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées œuvrant dans le département**

**Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation**

Titulaire : Madame Monique MERCIER, représentante de l'UFC de l'Indre - *mandat jusqu'en janvier 2017, renouvelable deux fois* –

Suppléante : Madame Bernadette LABARDE, représentante de l'UFC de l'Indre - *mandat jusqu'en janvier 2017, renouvelable deux fois* –

**Deux représentants des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées œuvrant dans le département**

Titulaire : Monsieur Mohammed LOUNADI, représentant de Solidarité Accueil - *mandat jusqu'en décembre 2016, renouvelable une fois* –

Suppléant : Monsieur Tewfek YOUYOU, représentant de Solidarité Accueil - *mandat jusqu'en janvier 2017, renouvelable deux fois* –

Titulaire : Monsieur Farid BOUCHERIT, représentant de COALLIA – *mandat jusqu'en avril 2016, renouvelable une fois* –

Suppléant : Monsieur Samuel LORILLEUX, directeur de l'unité territoriale Tours – Poitiers – Châteauroux de COALLIA – *mandat jusqu'en avril 2016, renouvelable deux fois* –

**ARTICLE 2 :**

La commission peut entendre toute personne dont elle juge l'audition utile.

Pour l'instruction des demandes dont elle est saisie, la commission peut demander au Préfet de faire appel aux services compétents de l'Etat ou des collectivités territoriales ou à toute personne ou organisme compétent pour faire les constatations sur place ou l'analyse de la situation sociale du demandeur qui seraient nécessaires à l'instruction.

**ARTICLE 3 :**

A la demande des instances qui y sont représentées, la composition de la commission peut être modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans ces structures.

En cas d'absence, les membres titulaires sont suppléés par les membres désignés à cet effet dans le présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétariat de la commission, auquel sont adressés les recours, est assuré par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre (DDCSPP 36) – Sous direction « cohésion sociale » – Service « Inclusion Sociale » (IS) - Secrétariat de la commission de médiation – Cité Administrative – Bâtiment A – CS 30613 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté préfectoral n° 2015056-0004 du 25 février 2015 portant nomination des membres de la commission de médiation dans le département de l'Indre est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre (DDCSPP) sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre.



Alain ESPINASSE